

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Herausgeber: Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
Band: 32 (1933)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: VI. — Bibliographie et statistique.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les mathématiques peuvent aussi être enseignées par un « magister » en philosophie au sens strict s'il a complété ses études par les examens du groupe A.

d) La Mécanique fait partie du cours de Physique. Les professeurs de mathématiques et de physique se tiennent au courant de leur enseignement respectif.

e) La Géométrie descriptive est enseignée par le professeur de mathématiques qui peut être en contact avec le maître de dessin. Il est à noter à cet égard que dans nos milieux compétents, on insiste beaucoup sur la corrélation de divers enseignements.

f) Le nombre total d'heures de leçons est fixé pour le professeur de mathématiques, dans une école d'Etat, à vingt et une par semaine.

Les droits à la pension sont réglés en Pologne de la même façon pour tous les fonctionnaires d'Etat. Ils commencent après 15 ans de service. La pension s'élève alors à 40% du dernier traitement. Ce taux croît avec le nombre des années de service actif, jusqu'au 92% après 35 années de service. Les établissements privés n'accordent pas de pension, mais il existe une assurance obligatoire pour les travailleurs intellectuels.

g) Dans chaque école ont lieu périodiquement des réunions du « conseil pédagogique », formé par tous les membres du corps enseignant. On y discute toutes les questions concernant la marche de l'enseignement. Des conférences groupant les professeurs de l'enseignement scientifique sont aussi prévues.

Les principes des programmes actuels de nos écoles ont été discutés par des commissions spéciales instituées par le Ministère et composées de savants et de pédagogues. La rédaction définitive est fixée par la Section des programmes du Ministère. C'est cette section qui s'occupe continuellement de l'amélioration des programmes et des modifications qui s'imposent avec le temps.

VI. — BIBLIOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

a) Il existe dans le domaine des sciences pédagogiques des ouvrages polonais destinés aux candidats à l'enseignement. Nous citerons comme les plus connus: B. NAWROCZYŃSKI, *Zasady nauczania* (Les principes de l'enseignement), 1930, et L. ZARZECKI, *Dydaktyka ogólna* (Didactique générale). Quant à la didactique des mathématiques, nous n'avons pas encore de manuels traitant de l'ensemble des questions d'une manière un peu complète. Récemment ont paru les ouvrages: O. NIKODYM, *Dydaktyka matematyki* (Didactique de la mathématique pure), 1930, concernant l'arithmétique des nombres naturels et les commencements de l'algèbre, et S. NEAPOLITAŃSKI, *Zarys dydaktyki matematyki*, qui donne un aperçu de quelques questions méthodiques.

b) Nous avons une revue mensuelle consacrée entièrement à l'enseignement primaire et secondaire des mathématiques. C'est le *Parametr*, dont la rédaction se trouve à Varsovie. D'autres revues, comme les *Wiadomości matematyczne* (depuis 1897), la *Mathesis Polska* (revue mathématique et physique) et le *Muzeum* (revue pédagogique) publient souvent des articles sur l'enseignement scientifique.

VII. — TENDANCES ACTUELLES CONCERNANT LE BUT DES MATHÉMATIQUES.

1. — a) Comme réponse à cette question, nous citerons le passage du programme officiel, qui caractérise le but de l'enseignement mathématique au « gymnase supérieur » (c'est-à-dire dans les cinq classes supérieures du gymnase) de la façon suivante :

I. — *Appliquer l'élève au raisonnement rigoureux et en particulier au raisonnement déductif.*

II. — *L'habituer à apercevoir les relations fonctionnelles entre les phénomènes qui lui sont familiers, à donner à ces relations la forme mathématique et à discuter les propriétés des fonctions correspondantes.*

III. — *Développer son intuition géométrique en général et en particulier la faculté de se former des représentations exactes des figures à trois dimensions.*

IV. — *L'amener à l'habileté dans l'application des mathématiques élémentaires à des problèmes fournis par les autres sciences et par les phénomènes de la vie quotidienne.*

b) Ainsi on regarde le développement des facultés déductives comme l'élément essentiel de l'éducation générale. Dans cet ordre d'idées l'enseignement de la géométrie déductive et de l'algèbre apparaît comme nécessaire. Une autre raison pour cet enseignement est la nécessité d'une préparation des élèves aux études supérieures, scientifiques ou techniques.

2. — Pendant l'élaboration des programmes actuels, on a supprimé bien des sujets traditionnels pour éviter le surmenage et être en état d'approfondir mieux les points fondamentaux. On a supprimé par exemple : l'analyse indéterminée, la théorie des fractions continues, les cas trop compliqués de la résolution des triangles ; les tables de logarithmes à 5 décimales ont été remplacées par les tables à 4 décimales, etc.

3. — La géométrie projective n'est pas enseignée dans nos gymnases. Jusqu'à présent, on n'a pas essayé de l'introduire ou bien de modifier l'enseignement de la géométrie par l'introduction des notions projectives. On parle cependant de quelques notions simples de la